

**RENTRÉE SCOLAIRE
2024/2025**

DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 30 août 2024

École Annie Fratellini



© Ville d'Angers - Thierry Bonnet

Sommaire

ÉDITO	3
1 / Des effectifs stables et une organisation inchangée	4
2 / Un aménagement des établissements axés sur la transition écologique et sur l'apaisement des abords d'école	5
• Des cours d'école plus vertes	5
• Des abords d'écoles plus apaisés	5
• Des aménagements pour des écoles plus confortables et plus sûrs	6
3 / Un service de restauration scolaire nouvelle génération	7
• Pour une cuisine saine, gourmande et responsable !	7
• Une cuisine centrale « zéro plastique »	8
• Diversifier les sources de protéines	8
• Lutte contre le gaspillage alimentaire	8
4 / La Ville renforce ses effectifs éducatifs	9
• Près de 500 professionnels municipaux aux côtés des enseignants	9
5 / Une offre périscolaire de qualité	10
• Des accueils périscolaires de 7h30 à 18h30 adaptés au rythme de l'enfant	10
• Des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) gratuits	10
6 / Mercredi et vacances : une offre d'accueil de loisirs étoffée	11
• Une continuité éducative pour l'accueil du mercredi	11
• Une offre variée pendant les vacances scolaires	11
7 / Une politique éducative locale ambitieuse	12
• Une ambition : éduquer à la citoyenneté à travers 10 champs d'action	12
• Le succès des badges PEL pour reconnaître les acquis des enfants	12
8 / Inclusion et parentalité	13
• Être aux côtés des parents dans leur rôle d'éducateur	13
• Des temps d'accueils de plus en plus inclusifs	14

Édito

Chaque jour, près de 800 agents municipaux, qu'ils soient ATSEM, animateurs, responsables éducatifs ou membres de la direction Education et Famille, travaillent en étroite collaboration avec les familles pour offrir un cadre éducatif de qualité à nos enfants. Ensemble, nous bâtissons une communauté éducative où chacun a sa place.

Cette rentrée est marquée par trois priorités essentielles. Tout d'abord, nous nous engageons résolument pour des cours d'école plus verts. Avec un investissement de près de 3 millions d'euros sur l'ensemble du mandat, la Ville d'Angers transforme les espaces extérieurs des écoles pour créer des lieux de fraîcheur, désimperméabiliser les sols, et offrir des espaces de jeux diversifiés et apaisés. Ce projet vise à garantir un environnement plus sain et agréable pour tous les élèves, tout en participant activement à la transition écologique.

Ensuite, nous avons engagé un travail de fond depuis plusieurs années pour faciliter les déplacements doux, à l'échelle de la Ville. A la fin de l'année scolaire 2023/2024, une concertation a ainsi été lancée avec les parents d'élèves et les directions d'école pour trouver collectivement des solutions d'apaisement aux abords de nos établissements. Des travaux d'aménagement sont également en cours d'élaboration pour faciliter cet apaisement. Enfin, nous renforçons la signalisation routière et nous poursuivons notre plan de sanction des incivilités, pour assurer la sécurité.

Nous souhaitons aussi mettre un coup de projecteur sur Papillote et Compagnie, notre service de restauration scolaire. Chaque jour, les cuisiniers de Papillote et Compagnie servent aux petits Angevins des repas sains, équilibrés et fabriqués à base de produits majoritairement locaux et bios. Avec la première cuisine « zéro plastique » de France et son engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, cette entreprise publique, démontre notre volonté de proposer une alimentation de qualité tout en respectant notre environnement.

Cette année, comme les précédentes, nous serons présents aux côtés des familles et des enseignants afin d'accompagner chaque enfant dans son parcours. Ensemble, nous préparons les citoyens de demain, en leur offrant les clés pour un avenir serein, éclairé par la culture et l'éducation.

Bonne rentrée à tous !



© Thierry Bonnet - ville d'Angers

Caroline Fel,
*Adjointe à l'Éducation
et à la Famille*

1 / DES EFFECTIFS SCOLAIRES STABLES

Des effectifs scolaires stables

Pour la rentrée 2024/2025, les effectifs scolaires de la Ville d'Angers restent stables avec près de 9 500 élèves dans les écoles publiques et 4 000 dans les écoles privées (*chiffres prévisionnels en attente du constat de rentrée*).

La Direction académique a acté pour cette rentrée 2024/2025 :

- **7 ouvertures** de classes (dont 3 au titre des dédoublements REP/REP +)
- **10 fermetures** de classes (dont 4 au titre des dédoublements REP/REP +)

Classes ordinaires		Ouverture	Fermeture
Maternelle	Charles Bénier	+1	
	Robert Desnos		-1
	François Raspail		-1*
Élémentaire	Voltaire		-1
	Charles Bénier		-1
Primaire	Jean Rostand	+1	
	Henri Chiron		-1
	Marie Talet	+1	
	Les Grandes Maulèvrieres		-1
	René Brossard		-1
	Annie Fratellini	+1	
Sous-total		+ 4	- 6 (ou 7)

**Envisagé en septembre, sous réserve de l'acceptation du Ministère de l'Éducation Nationale*

Ajustements des GS/CP/CE1 dédoublés en REP et REP+		Ouverture	Fermeture
Maternelle	Jacques Prévert	+ 1 GS	
	Voltaire		- 1 GS
Élémentaire	Jules Verne		- 1 CP
	Jean-Jacques Rousseau		- 1 CE
	Marie Talet	+ 1 CP	
	Laréveillère	+ 1 CE1	
	Voltaire		- 1 CP
Sous-total		+ 3	- 4

TOTAL	+ 7	- 10
--------------	------------	-------------

Une organisation inchangée de la semaine scolaire

L'organisation des journées scolaires et des horaires en école maternelle et en école élémentaire reste inchangée pour cette rentrée 2024-2025 avec 24 heures d'enseignement répartis :

- Sur 4,5 jours élèves scolarisés en école publique
- Sur 4 jours pour les élèves scolarisés dans les écoles privées
- Des temps périscolaires à caractère éducatif et social viennent encadrer la journée d'école.

2 / UN AMÉNAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS AXÉ SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SUR L'APAISEMENT DES ABORDS D'ÉCOLE

Des cours d'école plus vertes

L'organisation des journées scolaires et des horaires en école maternelle comme en école élémentaire reste inchangée pour cette Sur l'ensemble du mandat, la Ville d'Angers a déployé un budget de près de 3 millions d'euros pour le verdissement des cours d'école. Les projets qui sont menés visent à créer des espaces de fraîcheur dans chaque école, offrir des espaces ombragés, désimperméabiliser les sols et proposer des espaces récréatifs mixtes et diversifiés afin que chacun y trouve sa place.

L'objectif est de :

- Doubler la présence d'arbres dans les cours d'écoles (soit une prévision de 600 arbres plantés)
- Obtenir un ratio minimum de 25 % de surfaces végétales - perméables dans les cours d'écoles (entre 8 000 et 11 000 m² désimperméabilisés)

Depuis 2022-2023, 14 sites ont déjà été végétalisés, dont les écoles Brossard et Condorcet cet été.

Pour 2024/2025, 12 sites ont été retenus :

- Bois de Mollières
- Marcel Pagnol
- Charles Bénier
- Robert Desnos
- La Blancheraie
- René Gasnier
- René Descartes
- Henri Chiron
- Aldo Ferraro
- Pierre-Louis Lebas
- Isoret
- Parcheminerie



© Etienne Begouen - Ville d'Angers

Le verdissement de l'école Voltaire est également au programme et intégré dans le projet global de rénovation du groupe scolaire.



Un plan d'action pour poursuivre l'apaisement des abords de nos écoles

Depuis plusieurs années, la municipalité d'Angers œuvre à faciliter les déplacements, à ouvrir l'espace public aux habitants, aux piétons et aux cyclistes, et à redonner plus de place à la nature en ville. C'est dans ce cadre global qu'un travail est en cours sur les abords d'écoles afin de favoriser le bien-être, la sécurité et la santé des enfants.

Plusieurs actions sont en cours dans le cadre de cette politique :

- Une concertation avec les parents d'élèves et les directions d'école via un questionnaire en ligne depuis le 15 juin 2024 ;
- Un renforcement, engagé depuis cet été, de la signalisation routière : panneaux « ralentir école », « vitesse limitée à 30 km/h » ;
- Des travaux d'aménagement des abords et des accès aux écoles sont en cours d'élaboration ;
- Une sensibilisation des usagers de l'école aux bonnes pratiques via une campagne de communication ;
- La poursuite d'un plan de sanction des incivilités - plus de 600 avertissements (oraux ou écrits) ont été effectués par les ASVP depuis octobre 2023 sur les 29 écoles couvertes.

© Ville d'Angers - Thierry Bonnet

Des aménagements pour des écoles plus confortables et plus sûrs

La poursuite du plan store pour mieux isoler les écoles

Chaque année, des stores sont installés dans les écoles afin d'améliorer le confort thermique en évitant la surchauffe des espaces intérieurs. Après les écoles élémentaires La Blancheraie, Jules Verne et Desnos, la façade sud de l'école élémentaire Raspail a été réalisée cet été.

Budget : 33 000 € TTC.

De nouveaux éclairages LED pour 4 groupes scolaires

4 groupes scolaires vont bénéficier en 2024/2025 d'une solution d'éclairage en LED, moins gourmande en énergie et améliorant le confort visuel de tous les utilisateurs : Parcheminerie, Joseph-Cussonneau, Claude Monet et Alfred de Musset.

Budget : 100 000 €.

Des aménagements vélos pour 6 écoles

Les installations d'abris à vélos dans 6 écoles sont programmées entre la rentrée et la fin de l'année scolaire 2024/2025 : La Blancheraie maternelle et les groupes scolaires Cussonneau, René Gasnier, Bois de Mollières, Jean Rostand et Alfred-de-Musset.

Budget : 50 000 €.

Des investissements pour le confort acoustique pour l'école Robert Desnos et l'accueil de loisirs de la Claverie

Dans un souci d'amélioration du confort acoustique de tous les utilisateurs, un plan bruit prévoit le renouvellement progressif des sols de salles de restauration au profit d'un revêtement adapté et facile d'entretien. Après Victor Hugo, ce sont l'école Robert Desnos et l'accueil de loisirs de la Claverie qui seront concernés en 2025.

Budget : 30 000 €.

10 écoles vont bénéficier de visiophones renouvelés

Cet été, 4 écoles ont bénéficié du renouvellement de leur visiophone : Condorcet, Jean-Jacques, Rousseau, René Descartes et Grégoire Bordillon.

Budget : 73 000€ (subvention FIPD de 12 900€)

6 autres seront également concernées en 2024/2025 et inscrits au budget 2025 : la Pérussaie, François Raspail, Charles Bénier, Montesquieu, Jacques Prévert et Pierre-Louis Lebas.

Budget : 73 000 € (subvention FIPD de 12 900€)



Le groupe scolaire Voltaire fait peau neuve

Pleinement inscrit dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Monplaisir, la restructuration du groupe scolaire Voltaire se poursuit en cette rentrée 2024/2025.

Cette réhabilitation complète vise à :

- Proposer une organisation fonctionnelle du site pour favoriser les passerelles entre le multi accueil : Petite enfance, maternelle et élémentaire ;
- Permettre une mise en accessibilité et une amélioration des performances énergétiques du site ;
- Aménager les cours du site en îlot de fraîcheur ;
- Repositionner le pôle administratif maternelle/élémentaire ;
- Réaménager le hall et la restauration.

Après une année de travaux, les élèves et les équipes enseignantes d'élémentaires ont déjà réintégré les espaces rénovés après les vacances d'hiver en mars 2024.

Les travaux en maternelle se poursuivront jusqu'à l'été 2025 et d'ici là les enfants concernés resteront au 20, boulevard de Monplaisir dans les anciens locaux dédiés à l'accueil de loisirs Maria Montessori et du Pôle éducatif livres et jeux de la Ville d'Angers.

Coût de l'opération : 8 350 000 € HT / Les partenaires : l'État (NPNRU, DSIL, Fonds vert) et la CAF



3 / UNE RESTAURATION SCOLAIRE PLUS LOCALE ET PLUS VERTUEUSE

Sur délégation de la Ville d'Angers, le service de restauration scolaire est assuré par Papillote et Compagnie qui assure la production, la livraison et le service des repas. Cette entreprise publique a pris le relais de l'EPARC au 1^{er} septembre 2019, avec la volonté d'offrir un service de restauration collective qualitatif et responsable à destination des petits Angevins.

Papillote et Compagnie, ce sont 192 professionnels qui œuvrent quotidiennement pour produire, livrer et servir les repas à 13 500 enfants Sur l'ensemble de l'agglomération d'Angers Loire Métropole (7500 enfants à Angers).

Pour une cuisine saine, gourmande et responsable !

Les repas de Papillote et Compagnie sont cuisinés par une équipe professionnelle attachée aux recettes traditionnelles et aux denrées alimentaires de qualité. **31,5 % de ces denrées sont issues de l'agriculture biologique.** Chaque année, les salariés sont formés et actualisent leur connaissance des exigences en matière de sécurité alimentaire, comme l'atteste sa certification à la norme Iso 9001.

Avec 54 % de ses produits issus de la production locale en 2023, l'activité de Papillote et Compagnie permet de soutenir les filières agricoles locales. Elle rend également possible des économies d'énergie liée au transport et limite les pertes de produits grâce à des distances réduites entre le producteur et le consommateur. Par ailleurs, consommer les aliments près du lieu de production permet aussi d'améliorer leur fraîcheur et leur qualité.

En tant qu'entreprise de restauration collective, Papillote et Compagnie est au cœur des enjeux sociétaux, environnementaux et économiques. C'est pourquoi elle s'attache à respecter :

- La qualité nutritionnelle des denrées. Une attention est apportée aux produits issus d'une agriculture bio ou raisonnée, ainsi qu'aux produits bénéficiant de label.
- La préservation de l'environnement : maîtrise de nos consommations d'eau et d'énergie, réemploi de certains de nos emballages, utilisation de produits d'entretien éco-labellisés, etc...
- L'insertion sociale et professionnelle : recours à des entreprises adaptées et des structures d'insertion par l'activité économique depuis plusieurs années (ex : ESAT Arceau, Kypseli, ESAT des Bejonnières, etc...)

Une cuisine centrale « zéro plastique »

En 2022, Papillote et Compagnie a inauguré la première cuisine centrale zéro plastique de France. Un bâtiment de 3 000 m² nouvelle génération pensé pour limiter l'impact écologique de la production des repas :

- De nouveaux équipements pour assurer un fonctionnement « zéro plastique » : bacs en inox innovants, chaînes de conditionnement et tunnel de lavage grande capacité, substitution de la vaisselle plastique pour de la vaisselle en verre, ...
- Un bâtiment compact et moins énergivore ;
- Une production de froid en CO₂ pour stocker les denrées brutes en amont, pour cuisiner dans les meilleures conditions d'hygiène et pour stocker les repas, avant leur livraison dans les écoles (Le CO₂ est jusqu'à 1500 fois moins polluant que les fluides frigorigènes classiques) ;
- Un raccordement à la chaufferie bois du quartier ;
- Un système de récupération de chaleur ;
- Une station de prétraitement des eaux usées pour préserver la qualité de l'eau.



© Ville d'Angers - Thierry Bonnet

Diversifier les sources de protéines

L'alimentation représente entre 20 et 50 % de l'empreinte environnementale des Français (Source : ADEME, *Manger Mieux, Gaspiller Moins*, avril 2019). La majeure partie de ces impacts vient de l'étape de production agricole et dépend donc des modes de production et de la nature des aliments consommés. Conscient de cette responsabilité, Papillote et Compagnie met en place des actions concrètes pour diversifier les sources de protéines, les faire découvrir et apprécier aux enfants :

- Une alternative sans viande quotidienne ;
- Un repas végétarien hebdomadaire depuis septembre 2019 ;
- Formation régulière des cuisiniers aux nouvelles recettes.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, Papillote et Compagnie a mis en place un plan d'action :

- Des actions de sensibilisation dans les écoles en lien avec la Ville d'Angers ;
- Un changement de pratique : conditionnement collectif des desserts et des entrées, réflexion sur l'ajustement des grammages de certaines composantes, formation des serveuses à la présentation des plats et la valorisation des produits, etc...
- Une collaboration en local avec la Banque Alimentaire et le Secours Populaire auxquelles sont données chaque année environ 7 tonnes de nourriture consommable. Depuis 2023, des paniers anti-gaspi, composés des surplus éventuels de Papillote et Compagnie, sont disponibles sur l'application Too Good To Go.



© Ville d'Angers - Thierry Bonnet

4 / LA VILLE RENFORCE SES EFFECTIFS ÉDUCATIFS

De nombreux professionnels municipaux interviennent tout au long de la semaine aux côtés ou en relais des équipes enseignantes. Depuis la rentrée 2022/2023, **ce sont plus d'une centaine de professionnels supplémentaires présents** auprès des petits Angevins. Pour ce faire, la Ville a consenti à une augmentation budgétaire annuelle de 3 millions d'euros, sans augmentation de la fiscalité.

Près de 500 professionnels municipaux aux côtés des enseignants

174 ATSEM (agents territoriaux spécialisées des écoles maternelles) et 18 apprentis en CAP AEPE seront présents à la rentrée 2024/2025 dans les écoles angevines pour intervenir aux côtés des enseignants sur le temps scolaire, et sur les temps périscolaires. Les ATSEM prennent en charge l'accueil du matin (en maternelle et en élémentaire), accompagnent le repas des plus petits et surveillent le dortoir ou les cours de récréation.

Les ATSEM sont déployées à raison :

- D'une ATSEM dans chaque classe de maternelle ;
- D'une vingtaine d'ATSEM en équipe d'appui pour pallier les absences éventuelles.

310 animateurs et 6 apprentis BPJEPS seront présents dans les écoles et accueils de loisirs de la Ville pour prendre en charge les enfants sur l'ensemble des temps péri et extrascolaires. Ils assurent la surveillance de la pause déjeuner, les TAP en maternelle et en élémentaire, les accueils périscolaires du soir, ainsi que les accueils de loisirs. Une équipe d'appui, à raison d'un animateur par école (soit 37 postes) est également constitué.



5 / UNE OFFRE PÉRISCOLAIRE DE QUALITÉ

Dans la quête d'une continuité éducative tout au long de la journée d'école, de nombreux temps périscolaires sont proposés aux petits Angevins : l'accueil périscolaire du matin et du soir, la pause méridienne et les Temps d'activités périscolaires (TAP). Des projets d'unité périscolaires existent sur chaque école, et fixent les attentes pédagogiques sur chacun de ces temps afin favoriser le bien-être des enfants et leur épanouissement.

Des accueils périscolaires de 7h30 à 18h30 adaptés au rythme de l'enfant

Un service municipal d'accueil fonctionne avant et après la classe, dans toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville d'Angers :

- L'accueil périscolaire du matin (payant) de 7h30 à 8h35 ;
- L'accueil périscolaire du mercredi midi (gratuit) de 11h45 à 12h30 ;
- L'accueil périscolaire du soir de 16h45 à 17h30 (gratuit) et de 17h30 à 18h30 (payant).



© Ville d'Angers - Thierry Bonnet

Des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) gratuits

En maternelle les TAP se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 13 h 45 à 14 h 45 et sont adaptés au rythme des enfants :

- La sieste pour les enfants de petite section ;
- La sieste, des temps de repos ou des activités calmes pour les enfants de moyenne section ;
- Des activités non-sollicitantes (des activités encadrées mais non-dirigées où l'enfant est laissé libre de son investissement) pour les enfants de grande section.

En élémentaire les TAP se déroulent les lundis et vendredis, de 15 h 15 à 16 h 45 et couvrent un large choix d'activités correspondant aux thématiques inscrites dans la Politique éducative locale :

- **Sport et santé** (ex : TAPs « Jeux olympiques et paralympiques », « Handisports », « Relaxation et méditation ») ;
- **Culture** (ex : TAPs « Découverte de la culture chinoise », « Patrimoine », « Théâtre ») ;
- **Citoyenneté** (ex : TAPs « Harcèlement », « Gestion des émotions », « Egalité filles-garçons ») ;
- **Sciences et numérique** (ex : TAPs « Petit chimiste », « Robotique et programmation », « Gestion des écrans ») ;

- **Environnement et transition écologique** (ex : TAPs « tri des déchets », « biodiversité et petites bêtes », « Cuisine zéro déchets ») ;
- **Jeu, activités manuelles et loisirs créatifs** (ex : TAPs « Echecs », « do it yourself », « Couture et tissage »).



© Ville d'Angers - Thierry Bonnet

Les associations de la Ville sont associées à ces TAP (clubs sportifs, centres sociaux, fédération d'éducation populaire...) et encadrent certaines de ces activités.

6 / MERCREDI ET VACANCES : UNE OFFRE D'ACCUEIL DE LOISIRS ÉTOFFÉE

La Ville d'Angers propose également (sur inscription et réservation) un accueil des enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires. Cette offre municipale est complétée par une offre associative mise en œuvre par les centres sociaux et les maisons de quartiers.

Une continuité éducative pour l'accueil du mercredi

Pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques, l'accueil du mercredi s'effectue à la demi-journée. Les enfants sont pris en charge dès la sortie de l'école par les animateurs qu'ils côtoient déjà au quotidien dans les groupes scolaires pour favoriser la continuité éducative sur l'ensemble de la semaine. Si l'accueil ne se déroule pas sur l'école, un système de transport gratuit est mis en place par la collectivité. Sur la Ville, cela représente plus de **1 800 places disponibles** dans :

- 22 accueils de loisirs maternels (2-5 ans), **soit un accueil supplémentaire par rapport à l'an dernier** ;
- 9 accueils de loisirs sans hébergement (6-14 ans).



© Ville d'Angers - Thierry Bonnet

Pour les enfants scolarisés dans les écoles privées, l'accueil du mercredi est possible à la journée (les enfants des écoles privées n'ont pas école la journée du mercredi). Ils se déroulent soit dans des accueils de loisirs municipaux, soit au sein d'écoles privées. Ces accueils sont assurés par des animateurs diplômés intervenant également sur les accueils de loisirs pendant les vacances afin de permettre aux enfants de conserver des personnes référentes. Sur la Ville, ce sont près de **400 places** qui sont ouvertes à la réservation dans :

- 4 accueils de loisirs maternels (2-5 ans) ;
- 4 accueils de loisirs sans hébergement (6-14 ans).

Une offre variée pendant les vacances scolaires

Durant les vacances scolaires, la Ville d'Angers propose **1 200 places d'accueil quotidiennes** au sein de :

- **14 accueils de loisirs maternels pour les enfants de 2 à 5 ans**, répartis sur l'ensemble de la Ville pour un accueil en proximité, **soit un accueil supplémentaire par rapport à l'an dernier** ;
- **6 accueils de loisirs sans hébergement pour les enfants de 6 à 14 ans**. Ces accueils de loisirs sont répartis dans les différents quartiers de la Ville avec la volonté d'offrir aux enfants des lieux d'accueils dans des environnements propices à la détente et à l'évasion ;
- **Une offre de stages thématiques** est également déployée sur chaque semaine de vacances (hormis à Noël) dans les accueils de loisirs pour offrir aux enfants un accueil plus spécialisé autour d'un thème porteur. 28 stages ont été proposés en 2023/2024 (contre 20 l'an en 2022/2023).



© Fabien Tijou

7 / UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE LOCALE AMBITIEUSE

Une ambition : éduquer à la citoyenneté à travers 10 champs d'action

Au-delà de l'éducation prodiguée par les parents, la formation de l'enfant pour devenir adulte et citoyen dans la cité, s'inscrit également dans son cadre éducatif. C'est dans ce contexte que la Ville d'Angers s'engage et décline sa politique éducative locale basée sur la notion d'éducation à la citoyenneté à travers **10 domaines clés** :

- Prévenir les risques de santé
- Soutenir l'apprentissage du langage
- Savoir nager
- Connaître les gestes qui sauvent
- Être éveillé à l'art et à la culture
- Explorer le jeu
- Préserver l'environnement
- Avoir un usage éclairé et responsable des outils numériques
- Mieux connaître le monde professionnel
- S'épanouir par l'engagement citoyen

Ces 10 grandes thématiques de la Politique Éducative se déclinent sur les différents temps périscolaires et extrascolaires : un TAP pour apprendre les gestes de premiers secours, un stage thématique autour d'activités nautiques et sportives, la mise en place d'un conseil d'enfant pour aborder les problématiques de la vie sur l'école, ... les initiatives sont nombreuses pour faire vivre la Politique éducative locale au quotidien.



© Ville d'Angers

Le succès des badges PEL pour reconnaître les acquis des enfants

Afin de reconnaître l'investissement des enfants dans les activités relevant de la Politique Éducative Locale, la Ville d'Angers distribue des badges et des passeports du parcours éducatif valorisant les compétences acquises par les enfants :

- **Des badges découvertes** qui visent à encourager et à valoriser les réussites dès les premières expériences éducatives ;
- **Des badges d'engagement** qui viennent reconnaître l'implication dans une activité permettant le développement de notions transversales : s'exprimer dans un groupe, partager ses idées, développer ses arguments, ...
- **Des passeports du parcours éducatif** qui référencent tous les badges reçus et compétences acquises par chaque enfant durant sa scolarité. Ce passeport est mis en place auprès des enfants scolarisés en CP et les suit jusqu'à leur entrée au collège.

L'an dernier, **7 707 badges « découverte » (+ 5 177 par rapport à l'an dernier) et 1 378 badges « engagement » (+ 707 par rapport à l'an dernier) ont été délivrés** aux jeunes angevins. Cette progression démontre le succès de la démarche et l'adhésion des enfants à ce programme.



© Gilles Boulet - Ville d'Angers

8 / INCLUSION ET PARENTALITÉ

Être aux côtés des parents dans leur rôle d'éducateur

Un accompagnement des familles sur les temps péri et extrascolaires

Des échanges au plus tôt des difficultés repérées sont mis en place sur les lieux péri et extrascolaires. Ainsi, des rencontres parents-enfants-responsables d'unité éducative sont proposées, avec l'appui possible des chargées de mission inclusion et parentalité de la Ville. Ces rencontres permettent la mise en place d'aménagements favorisant l'accueil de l'enfant : contrat d'engagement, aide aux repérages dans le temps, adaptation des activités... Une orientation vers un soutien extérieur peut également être proposée : maison de quartier, Maison des solidarités, associations.

Les équipes municipales sont également formées aux questions de parentalité et d'inclusion. Des temps de formation autour des Violences éducatives ordinaires, du harcèlement, du handicap ou encore des troubles du comportement ont ainsi été mises en place l'an dernier pour mieux prendre en charge les enfants.

Parallèlement, la Ville continue à soutenir l'action d'associations de soutien à la parentalité : EPE, Médiation 49, UDAF, ACVS.



© Ville d'Angers

Un accompagnement spécifique des parents via le Programme de réussite éducative

Le Programme de Réussite Educative est un dispositif politique de la Ville visant à donner un coup de pouce pour la scolarité, la santé ou le bien-être des enfants de 2 à 12 ans. Gratuit et confidentiel, le PRE propose un accompagnement sur-mesure aux enfants des quartiers prioritaires en établissant un parcours adapté à chaque situation. 225 parcours sont effectifs à la rentrée 2023/2024.

Des temps d'accueils de plus en plus inclusifs

65 accompagnants recrutés pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap

Deux chargées de missions inclusion et parentalité interviennent sur les temps péri et extrascolaires pour recueillir les besoins des enfants en situation de handicap, rencontrer les parents et accompagner les équipes dans la prise en compte d'aménagements.

Dans ce cadre, **268 enfants ont été accompagnés en 2023** (contre 233 en 2022) sur des problématiques d'inclusion ou de parentalité et **83 projets personnalisés d'accueil (PPA)** ont été réalisés afin d'adapter l'accueil des enfants en situation de handicap ou avec des difficultés à expression comportementale. Cet été, **25 enfants présentant des besoins spécifiques ont bénéficié d'un accompagnement renforcé**, permettant un accueil de qualité sur les ALSH et les ALM.

- Pour la rentrée, **65 accompagnants** vont être recrutés pour faciliter ces dispositifs.
- Les questions autour du handicap sont aussi travaillées avec les enfants notamment lors d'un TAP « découverte du handicap » proposé sur 5 écoles grâce à un partenariat avec le lycée Wrezinsky.



4 écoles se dotent de salles d'autorégulation

Deux chargées de missions inclusion et parentalité interviennent sur les temps péri et extrascolaires pour recueillir les besoins des eLes lieux périscolaires et extrascolaires s'équipent aussi de matériel favorisant l'accueil des enfants avec des besoins spécifiques tels que des casques antibruit, time-timer et autres objets sensoriels.

L'aménagement des espaces fait également l'objet d'une attention particulière avec, sur de nombreuses écoles, la création d'un espace « jeu calme » avec tapis au sol, livres ou jeux de construction...



© Ville d'Angers

4 écoles ont expérimenté des salles d'« autorégulation » et offre désormais un outil supplémentaire pour favoriser le retour au calme d'un enfant en prévention ou en situation de crise.

Une cinquième Unité d'Enseignement Externalisé à l'école Jean Rostand

En octobre 2022, la Ville signait une convention avec l'inspection académique et 3 structures médico-sociales concernant 4 Unités d'Enseignement Externalisé intégrées aux écoles d'Angers. À la rentrée 2023, **une cinquième UEE a ouvert ses portes à l'école Jean Rostand** permettant d'accueillir **8 élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme**.

En complément à ces cinq UEE, **9 classes ULIS** (unité localisée d'inclusion scolaire) sont implantées dans les écoles angevines.

CONTACT PRESSE
Service des Relations Presse
Ville d'Angers / Angers Loire Métropole
Jonathan Boulogne
02 41 05 47 21
relations.presse@ville.angers.fr
<http://presse.angers.fr>